

COMMUNIQUE N° M/171 C/CAB/MINEDUB

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième programme de contractualisation des Instituteurs de l'Enseignement Primaire et Maternel au Ministère de l'Éducation de Base, le Gouvernement lance, avec l'appui de la Banque Mondiale, la sixième phase de recrutement de **trois mille (3.000)** enseignants au titre de la **session de 2024**, pour servir dans les écoles primaires publiques du Cameroun.

Ce recrutement se fera au moyen d'un **test de sélection** régional, indexé sur les **besoins des écoles** nécessiteuses (job posting). A cet effet, le Ministre de l'Éducation de Base, a l'honneur de porter à la connaissance de la communauté éducative que les quotas à recruter dans le cadre de ce test se présentent comme suit :

N°	Régions	Ecoles éligibles	%	Quotas		Total	Observations
				Classique	Régulation		
1	Adamaoua	337	6%	120	100	220	50% du taux de régulation assigné aux écoles anglophones
2	Centre	472	13%	270	100	370	
3	Est	298	8%	160	100	260	
4	Extrême-Nord	586	20%	400	100	500	
5	Littoral	86	3%	70	100	170	
6	Nord	652	18%	360	100	460	
7	Nord-Ouest	321	9%	180	100	280	50% du taux de régulation assigné aux écoles francophones
8	Ouest	369	10%	190	100	290	50% du taux de régulation assigné aux écoles anglophones
9	Sud	147	4%	90	100	190	
10	Sud-Ouest	118	8%	160	100	260	50% du taux de régulation assigné aux écoles francophones
Total		3 386	100%	2 000	1 000	3 000	

Le test susvisé se déroulera le **samedi 23 novembre 2024** dans les chefs-lieux des dix (10) régions du pays, selon le programme suivant :

N°	Nature des épreuves	Durée	Coefficient	Horaire
1	Culture générale	02 heures	3	8h – 10h
2	Épreuve technique	04 heures	5	10h30 – 14h30
3	Épreuve de langue : anglais pour les francophones et français pour les anglophones	02 heures	2	15h – 17h

Les candidats au recrutement devront remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité Camerounaise, sans distinction de sexe ;
- Être titulaire d'un CAPIEMP obtenu au plus tard à la **session de 2019** ;
- Être âgé de quarante (40) ans au plus au **31 décembre 2024** ;
- S'engager à servir pendant cinq (05) ans au moins à son poste d'affectation ;
- Choisir une école faisant partie de la liste des écoles nécessiteuses publiée pour la circonstance.

Le test de sélection est ouvert aux titulaires du CAPIEMP 2019 et à tous les titulaires des CAPIEMP antérieurs, ayant pris part ou non, aux précédentes phases de ce troisième programme de recrutement. Les intéressés sont appelés à déposer un dossier de candidature dont la composition se présente ainsi qu'il suit :

- (1) Une demande timbrée adressée au Ministre de l'Education de Base ;
- (2) Deux photos d'identité (format 4X4) ;
- (3) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance (datant de moins de 03 mois) ;
- (4) Deux copies certifiées conformes du CAPIEMP ou du Teacher's Grade One Certificate ;
- (5) Une photocopie non timbrée du diplôme professionnel ;
- (6) Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ;
- (7) Un bulletin n°3 de l'extrait de casier judiciaire (datant de moins de 03 mois) ;
- (8) Un bulletin de visites médicales ;
- (9) Une fiche de renseignement d'état civil ;
- (10) Une fiche signalétique du candidat dont le modèle sera retiré dans les services de chaque Délégation régionale du Ministère de l'Education de Base ;
- (11) Un engagement sur l'honneur à servir au même poste pendant 05 ans ;
- (12) Une lettre de motivation précisant l'école nécessiteuse choisie ;
- (13) Une copie d'acte de mariage certifiée conforme (éventuellement) ;
- (14) Un certificat de résidence dans la région sollicitée ;
- (15) Une enveloppe, au format A4, timbrée à l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidature complets seront déposés, contre récépissé, dans les Délégations régionales de l'Education de Base, centres uniques de composition par région, au plus tard le **25 octobre 2024**.

Tout dossier incomplet, ne remplissant pas les conditions ci-dessus énumérées, notamment celle concernant le choix d'une école figurant dans la liste des écoles nécessiteuses ou parvenu en retard sera rejeté ;

Il est rappelé que les dossiers des candidats non retenus à l'issue de la cinquième phase de ce recrutement (session de 2023) ont été acheminés dans les différentes Délégations régionales du Ministère de l'Education de Base où les intéressés peuvent les retirer, suivant des dispositions prises localement.

Aucun dossier isolé ne sera reçu au Ministère de l'Education de Base.

Yaoundé, le **07 OCT 2024**
Le Ministre de l'Education de Base

